

**Étude de gestion quantitative avec une analyse « Hydrologie – Milieux – Usages – Climat »**  
**sur le bassin versant de la Dore**  
**COTECH du 15/05/2024**

**Compte-rendu**

Ce COTECH avait pour objectifs :

- De prendre connaissance et d'échanger sur les principaux éléments du rapport d'état des lieux (phase 1 de l'étude),
- De discuter de quelques points méthodologiques pour la phase 2 (diagnostic),
- D'échanger sur un échéancier pour la réalisation des phases suivantes (notamment phase 2 et 3) et la validation de ces différentes phases.

Le support de présentation de cette réunion est annexé au compte-rendu.

## Restitution de l'état des lieux

Le bureau EODD présente les principaux éléments de l'état des lieux, concernant :

- Le contexte du bassin versant de la Dore
- La caractérisation des ressources en eau
- Les usages de l'eau, les besoins et les prélèvements associés,
- Et en synthèse, un premier bilan entre ressources en eau et prélèvements établi à l'échelle des différentes masses d'eau du territoire.

Des remarques ont été formulées par la DDT 63 en amont de la réunion et reprise en séance :

- Concernant l'usage irrigation : *« p178, tableau 53 : on constate une très grande variabilité des volumes prélevés par exploitant. Cela peut varier de 47 000 m<sup>3</sup> à 115 000 m<sup>3</sup> ! comment peut-on expliquer cela ? De plus, le bassin de la Dore est un bassin dont le débit passe fréquemment sous les seuils ce qui a pour conséquence l'enclenchement de mesures de restrictions. Cela implique donc que les volumes prélevés sont donc inférieurs aux besoins ? le bureau d'étude n'a pas analysé l'impact des mesures de restriction pour chaque année : nb de jours de restrictions sur le bassin en fonction des niveaux de gravité se traduisant par une réduction de -25 %, - 50 % voire demande d'arrêt. Ce serait bien que cette analyse soit intégrée. »*

- Réponse : les valeurs renseignées dans le tableau sont issues de la BNPE, sans aucune correction. Les variations peuvent s'expliquer par des conditions climatiques bien différentes d'une année sur l'autre, par des assolements variables, mais aussi en effet par des restrictions d'usages. Un complément sera apporté sur ce point en fonction des données disponibles (période et niveau de restriction ces dernières années).
  
- « p180 : concernant l'évaluation du volume maximum théorique. La méthode utilisée a consisté à sommer les volumes maximum prélevés pour chaque point de prélèvement sur la période 2008-2022. Si l'on se réfère au SDAGE, il faut sommer les prélèvements année par année et retenir pour le maximum celle qui cumule le plus de prélèvement. La méthode utilisée par le BE maximise les prélèvements. Il est d'ailleurs fait référence au dossier mandataire qui ne me semble pas être la bonne référence car très peu d'irrigants de la Dore sont concernés et à terme il ne devrait plus y en avoir. En effet, aucun prélèvement sur la Dore n'est soumis à autorisation du fait du QMNA5 très élevé sur ce cours d'eau. Ainsi, ce qui est appliqué dans le cadre du dossier mandataire sur l'axe Allier qui est un axe soutenu ne peut pas être transposé sur la Dore. De plus, l'autorisation 2024 a évolué en identifiant une pré-période d'étiage conditionnée par la date du soutien d'étiage. Il ne me semble donc pas judicieux de se référer à la procédure mandataire. »
  
- Réponse : Concernant le cumul des prélèvements (pour l'irrigation), nous avons effectué le calcul pour évaluer le maximum théoriques (somme des maxima) ; mais dans l'analyse, ont été retenues les valeurs moyennes et le total de 2020 (année représentative de l'année sèche quinquennale théorique proposée pour l'étude).
  
- « p184 : Eau potable. Ce serait bien qu'il y ait un descriptif du nb d'ouvrages par structure gestionnaire et le type d'ouvrages concernés (puits, forages, sources ...). De même, ce serait bien de disposer d'un historique des difficultés d'alimentation en eau potable sur ce secteur. En 2023, un arrêté instaurant des mesures de restriction a été mis en œuvre en raison de la baisse de productivité de plusieurs captages AEP et des difficultés pour l'alimentation en eau potable. Ce serait bien que cela soit évoqué dans le rapport en identifiant les secteurs qui ont connu les difficultés. Un bilan peut-il être fait par type de ressource ? »
  
- Réponse : un tableau présentant le nombre et type d'ouvrages par structure (sur la base des données collectées) sera annexé au rapport.
  
- Réponse : des précisions seront apportées sur les mesures de restriction récentes.
  
- « Au niveau de la nappe alluviale de la Dore, la ville de Thiers a équipé les puits du champ captant du Fellet de sondes piézométriques. Est-il possible qu'une analyse soit faite de l'évolution du niveau piézométrique ? Quel est le niveau minimal atteint et quelle est le niveau critique ? »
  
- Réponse : les données seront demandées et traitées.

- « p194 : peut-on avoir la représentation des ouvrages recensés dans le tableau 59 sur la carte suivante en identifiant le type d'ouvrage. En terme de puits en nappe alluviale : 2 sont recensés. Il s'agit de 2 puits ou de 2 champs captants ? Le champ captant du Fellet est composé de 3 puits. »
- Réponse : la carte sera vérifiée pour que tous les points de prélèvements soient bien apparents (avec type de ressource sollicitée). Pour les prélèvements en nappe alluviale, il se peut qu'un point de prélèvement (captage) corresponde à plusieurs puits.

Les autres observations formulées sont les suivantes

**Concernant la ressource en eau,**

- les valeurs de débits mesures sur la Dore (à Ambert et Dorat) sont bien différentes (notamment en étiage) de celle simulées. Comment expliquer cette différence ? Cette différence peut-elle être due à un décalage des étiages entre les affluents ?
- Réponse : Pour la Dore à Ambert, une partie du débit dans la rivière pourrait ne pas être visible (écoulements hyporhéiques dans les alluvions), d'où des débits mesurés inférieurs à la ressource circulante estimée. Ce pourrait être le cas sur la Dore aval également. Il est confirmé que certains affluents de la Dore médiane (Ambert), se perdent en période de basses eaux, au moins partiellement, à proximité de leur confluence avec la Dore.
- Les données de suivi seront valorisées pour identifier des différences dans le fonctionnement hydrologique des affluents notamment en étiage.
- Terminologie : bien utiliser les termes de « basses eaux » (et non étiage) et « hors basses eaux » pour distinguer les deux périodes hydrologiques.
- Quel positionnement de l'année 2023 au regard de l'année quinquennale sèche théorique ?
- Ce point sera regardé.
- Cette thématique est complexe, nécessité d'inclure des conclusions synthétiques avec les éléments à retenir dans le rapport.

## Concernant les usages

- Les forages agricoles sont nombreux, mais aucune donnée n'est disponible concernant ces ouvrages ;
- Irrigation : la tendance est à l'augmentation des demandes ces dernières années ; ce point sera précisé avec la Chambre d'Agriculture.
- Alimentation en eau potable : est-ce que tous les points de captages sont bien recensés et positionnés sur la Dore aval et le bassin versant du Miodet ?
  - Ce point sera vérifié.
- Prise en compte des rejets agricoles diffus (élevage) : le ratio retenu semble trop élevé (15% des besoins en eau pour l'abreuvement), notamment en période de basses eaux (l'essentiel des déjections s'infiltrant dans les sols). Quelle sont les sources pour ce ratio de 15 % ?
  - La source du ratio sera recherchée. **La Comité technique se positionne toutefois pour ne pas intégrer ce rejet dans les bilans quantitatifs.**
- Assainissement non collectif (ANC) : comment sont pris en compte les rejets d'ANC ?
- Les rejets d'assainissement (collectif et non collectif) peuvent largement influencer le débit des cours d'eau notamment sur les affluents aval rive gauche (ex. : Malgoutte).
  - Les rejets liés à l'ANC ne sont pas considérés dans les bilans. Les SPANCs seront sollicités pour identifier le nombre de dispositifs d'ANC.

## Concernant les milieux

- Concernant l'analyse de la thermie des cours d'eau, bien considérer les valeurs maximales (les plus chaudes) qui sont bien plus pénalisantes que les valeurs moyennes (données projet TIGRE et FDPPMA 63).
- Mentionner la présence de l'Ombre commun de l'amont de Courpière à Marsac.

Le rapport de phase 1 « Etat des lieux » ayant été diffusé tardivement, les retours sur ce document pourront être faits jusqu'au 31 mai.

## Suite de l'étude

La phase 2 sera engagée immédiatement.

Des premiers résultats seront produits d'ici mi-juillet.

Le Comité technique propose une validation conjointe des phases 1 et 2 en Commission Locale de l'Eau.

Au préalable, un Comité technique est programmé le 4/09/2024 pour échanger sur les éléments de phases 2.